

# La médiathèque de l'Association Valentin-Haüy :

## → UN OUTIL RENOUVELÉ AU SERVICE DES DÉFICIENTS VISUELS

### LUC MAUMET

Association Valentin-Haüy  
l.maumet@avh.asso.fr

Titulaire d'une licence de lettres modernes et d'un diplôme d'université « Techniques documentaires et médiation culturelle », Luc Maumet est responsable de la médiathèque de l'Association Valentin-Haüy

Le 12 janvier 2009, la nouvelle médiathèque de l'Association Valentin-Haüy (AVH)<sup>1</sup> a ouvert ses portes à Paris dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Les différentes bibliothèques de l'Association (braille, audio, caractères agrandis...), spécialisées de longue date dans les services aux publics déficients visuels, ont fusionné dans une structure unique.

### Des bibliothèques « historiques »

Depuis 1886, l'AVH a constitué des collections remarquables par leurs tailles et acquis une expertise unique en matière d'adaptation de documents. Toutefois les services proposés étaient connus d'une partie seulement des publics déficients visuels.

La taille exceptionnelle des collections et un réseau national de diffusion par le biais de la franchise postale laissaient entrevoir de grandes possibilités d'évolution.

L'existence d'une structure spécialisée en 2009 s'imposait toujours. D'une part, pour des raisons matérielles : les réponses apportées par le réseau des bibliothèques publiques étant encore très en deçà des besoins. D'autre part, pour des raisons d'expertise : il nous semble très intéressant qu'une structure unique rassemble l'ensemble des solutions existantes.

L'exemple étranger, dans des pays où l'accès à l'écrit des publics déficients visuels est beaucoup mieux pris

en charge qu'en France, nous montre des bibliothèques très spécialisées qui viennent en appui du réseau des bibliothèques ordinaires.

### Proposer un bouquet de services unique

La nouvelle médiathèque de l'AVH propose l'ensemble des services préexistants, en particulier l'accès aux différentes collections, dans une structure unique. Outre une rationalisation des moyens disponibles, cette fusion avait pour but de proposer aux usagers des possibilités facilitées de passage d'une modalité d'accès à l'écrit à une autre. Elle était aussi l'occasion de briser certains conservatismes et d'inscrire l'AVH dans un réseau spécialisé en mettant en œuvre une réorientation volontariste des usagers quand celle-ci se révèle nécessaire.

### Réinventer l'accès libre pour des publics spécifiques

Le premier bouleversement a consisté à offrir une part très importante des collections en accès libre : avec 300 m<sup>2</sup> accessibles au public, la médiathèque est à notre connaissance un exemple unique au monde. L'intérêt de ces espaces repose bien sûr en grande partie sur la richesse des collections mises à disposition et sur les outils accessibles. Les services sont conçus pour deux publics distincts : d'une part, les personnes brailleuses

1. [www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr)

ou pouvant encore lire en très gros caractères et, d'autre part, des usagers ne pouvant accéder à l'écrit autrement qu'en audio.

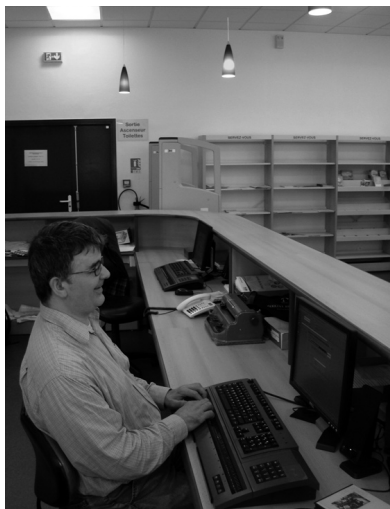
### Pour les usagers autonomes...

Pour ces publics, tout comme on le fait pour les publics dans les bibliothèques de lecture publique classiques, les services sont organisés afin d'offrir le plus d'autonomie possible. La signalétique est adaptée: tous les éléments d'information sont disponibles en gros caractères et en braille. Les deux modalités d'écriture peuvent être disposées aux mêmes emplacements ou de façon totalement distincte en fonction des nécessités des lectures tactiles et optiques.

De même, les documents sont équipés d'informations en caractères agrandis et en braille. Cela implique, par exemple, que tous les disques compacts ont des jaquettes produites spécialement pour la médiathèque en Arial corps 20, noir sur blanc, sans illustration. De même, le braille qui équipe les documents est de particulièrement bonne qualité: embossé à l'aide d'une presse sur du PVC adhésif de 250 microns, les points sont très saillants et très solides. Cette attention à la qualité des informations en braille est essentielle pour des utilisateurs à la discrimination tactile parfois altérée.

Le bâtiment a, bien évidemment, été conçu en faisant prévaloir l'accessibilité. L'aménagement intérieur de la médiathèque est très régulier: l'ameublement respecte des alignements stricts qui créent des allées se croisant à angles droits. L'implantation du mobilier est très dense afin de faciliter une déambulation en ayant toujours un repère à portée de main. Il n'a pas été jugé utile d'installer des repères au sol.

Les choix d'aménagement et plus généralement la conception de l'installation sont le fruit de travail conjoint de personnes voyantes et de personnes déficientes visuelles. Sur dix-huit membres de l'équipe de la médiathèque, onze sont déficients visuels. Cette implication étroite des personnes concernées a permis d'éviter nombre d'écueils: les premiers testeurs des



Un bibliothécaire aveugle assure l'accueil  
Photo: Luc Maumet

installations ont systématiquement été les bibliothécaires.

L'une des lignes fortes du projet était de créer une médiathèque ressemblant le plus possible à une installation ordinaire. Les meubles ont été achetés auprès d'un fournisseur connu et très peu d'adaptations spécifiques ont été nécessaires.

L'accessibilité pour les personnes malvoyantes repose sur des contrastes très forts entre les coloris des meubles, des murs et du sol. Les luminaires ont été disposés afin de créer des repères aisément identifiables pour des usagers ayant un restant visuel.

Enfin, l'isolation phonique a été particulièrement soignée pour garantir des niveaux sonores les plus bas possibles.

### ... Pour les usagers ayant besoin d'un accompagnement

Plus d'un tiers des usagers ne peut lire ni en braille ni en imprimé. Pour la plupart, ces personnes n'apprendront pas le braille et n'ont donc que l'audio comme modalité d'accès à l'écrit.

Elles ont besoin d'un soutien constant qui prend deux formes. D'une part, l'accueil est organisé pour permettre de présenter la médiathèque aux accompagnants extérieurs qui viennent en aide aux personnes déficientes visuelles. Ces personnes sont appelées

à revenir régulièrement avec l'utilisateur: elles seront donc un vecteur privilégié d'échange d'informations. Les bibliothécaires ont appris à accueillir spécifiquement ces « interfaces ».

Par ailleurs, tous les usagers qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un accompagnement en rayon par un bibliothécaire. Ce dernier service cumule donc les activités ordinaires d'accueil et un travail plus spécifique de médiation avec des documents illisibles pour l'utilisateur.

Les bibliothécaires proposent des visites guidées à tous les visiteurs. Certains usagers ont besoin de visiter les locaux un grand nombre de fois avant d'avoir acquis des repères suffisants pour devenir autonomes.



Un usager utilise la collection braille  
Photo: Luc Maumet

## Des services sur place

Le premier des services proposés sur place est la mise à disposition de collections en accès libre<sup>2</sup>. Le classement est celui d'une bibliothèque de lecture publique ordinaire.

Les usagers peuvent consulter sur place:

- 20 000 titres en braille;
- 2 600 titres en audio au format Daisy (disponibles en de nombreux exemplaires);

2. Catalogue accessible à l'adresse: [avh.asso.fr/mediatheque](http://avh.asso.fr/mediatheque)

- 2 000 titres en gros caractères (disponibles en de nombreux exemplaires);

- 3 000 partitions musicales en braille;

- 150 titres de films « audiodécrits » (disponibles en DVD, VHS et CD audio);

- 12 abonnements à des périodiques audio;

- 10 abonnements à des périodiques braille;

- 3 abonnements à Vocalpresse (lecture de la presse en ligne par synthèse vocale).

En outre, on trouve en accès libre:

- quatre ordinateurs équipés de plages tactiles (64 caractères), de Jaws, de Zoomtext, de scanners (dont un A3), librement accessibles avec la possibilité de réserver des plages horaires si nécessaires;

- six lecteurs Daisy Victor;

- une machine à lire Sophie Pro équipée d'une plage tactile 40 caractères;

- un vidéo agrandisseur.

L'ensemble des documents est en accès libre à l'exception du braille, trop volumineux, pour lequel seule une sélection est proposée.



Lecteurs Daisy proposés sur place. Photo: Luc Maumet



Un rayon de livres audio Daisy  
Photo: Luc Maumet

## Des services à distance

Deux documents prêtés sur trois le sont par voie postale. La médiathèque bénéficie de la franchise postale pour l'ensemble des documents proposés, à l'exception des livres en gros caractères pour lesquels une participation aux frais d'envoi est demandée.

Les abonnés distants reçoivent donc les documents souhaités par la poste. Ils peuvent être envoyés au domicile de l'abonné ou dans une bibliothèque partenaire qui sert de « boîte aux lettres ». Ce service est particulièrement apprécié de certaines personnes déficientes visuelles n'ayant pas une très grande autonomie. Cela permet, de plus, aux bibliothèques qui le proposent d'inclure les personnes déficientes visuelles dans la vie de leur structure.

## La professionnalisation de l'accueil des publics déficients visuels

L'expérience de terrain des bibliothécaires de l'AVH, dans ce domaine, est importante. Depuis cinq ans, nous travaillons aussi à donner une formation professionnelle à ces salariés, qu'ils soient voyants ou déficients visuels. Trois personnes ont déjà suivi le diplôme d'université (DU) « Techniques documentaires et médiation culturelle » de Médiadix et deux personnes postulent pour la formation d'auxiliaire de bibliothèque

de l'Association des bibliothécaires de France.

L'AVH emploie une large proportion de personnes déficientes visuelles. Ce choix politique est aussi un excellent choix technique: en effet, l'expertise en matière d'accès à l'écrit pour les publics déficients visuels est aujourd'hui largement entre les mains de personnes déficientes visuelles. Que ce soit pour une connaissance intime du braille, un suivi des innovations en matière de nouvelles technologies braille et Daisy ou, plus largement, de l'environnement de la médiathèque, les salariés déficients visuels accumulent au quotidien un savoir irremplaçable.

Le choix de la prise en charge par les pairs, pour bénéfique qu'il puisse être dans de nombreux domaines, reste toutefois un pari difficile à relever jour après jour. Les bibliothèques ayant décidé de faire le travail nécessaire pour rendre leur système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) totalement accessible pour des bibliothécaires aveugles se comptent, par exemple, sur les doigts d'une main. Cet isolement a un coût important. Les solutions spécifiques qui sont mises en œuvre sont presque toujours des inventions, ce qui implique des temps de développement en conséquence.

Nous continuons néanmoins à penser qu'en matière d'accès à l'écrit pour les publics handicapés, faire prévaloir des considérations d'efficacité immédiate ne peut amener qu'à abandonner des projets qui sont, par définition, toujours très onéreux. Nous considérons de plus que les bibliothèques ont une responsabilité sociale et que les moyens mis en œuvre doivent être en adéquation avec la fin poursuivie.

## Des formes de médiation culturelle adaptées aux publics déficients visuels

Nombre de manifestations qui s'insèrent dans une politique d'action culturelle traditionnelle sont accessibles aux publics déficients visuels car elles sont majoritairement orales: conférences, réunions par groupes d'intérêt, rencontres avec des auteurs...



Une salle de lecture. Photo: Luc Maumet

Toutefois, les personnes ayant besoin de documents en médias de substitution (braille, audio, numérique) ressentent souvent une vive frustration quand elles y assistent. En effet, l'animation traditionnelle est conçue comme une invitation à la découverte des collections et cela n'ouvre sur rien pour les publics déficients visuels si les collections adaptées n'existent pas.

Il est bien difficile pour des professionnels œuvrant dans des structures ordinaires d'imaginer dans quelle misère documentaire se débattent les personnes aveugles ou malvoyantes. C'est pourquoi la politique d'action culturelle revêt une importance toute particulière dans notre médiathèque.

Pour les publics pouvant se rendre sur place, les animations prennent la forme de manifestations orales. Tous les documents évoqués sont bien entendu disponibles dans des formats adaptés (braille, audio, gros caractères). La politique d'acquisition de la médiathèque est infléchie très en amont des manifestations afin d'avoir le temps nécessaire à la transcription en braille ou à l'enregistrement en audio des documents utiles.

Pour les publics qui ont recours aux services de la médiathèque sans jamais venir à Paris, les animations font l'objet d'enregistrements qui sont formatés en Daisy et distribués par voie postale. La médiation culturelle pour des publics distants et souvent isolés est un enjeu de taille qui doit encore être amélioré en France.

Nous inscrivons notre réflexion sur ce sujet dans un travail international: Hélène Kudzia (responsable

adjointe de la médiathèque de l'AVH) s'est ainsi rendue en Allemagne en 2008 grâce à une bourse de l'Ifla<sup>3</sup> afin d'étudier cette question en particulier et les réponses qui lui sont apportées à la bibliothèque DBB (Deutsche Blinden Bibliothek) de Marburg.

## Des partenariats

La médiathèque de l'AVH noue des partenariats avec des structures extérieures pour créer des ponts et éviter, autant que faire se peut, l'isolement des personnes déficientes visuelles.

Ainsi, la Cité de la musique<sup>4</sup>, qui adapte ses expositions pour les publics déficients visuels, propose des bibliographies de documents disponibles à l'AVH en formats adaptés. Avec un échange d'informations plus d'un an avant l'événement, nous avons le temps nécessaire pour adapter en braille et en audio des documents utiles.

L'association Bibliothèque Braille Enfantine<sup>5</sup> a déposé un échantillon de ses collections dans la médiathèque de l'AVH. Ces livres sont destinés aux enfants déficients visuels ou aux parents adultes déficients visuels qui souhaitent lire avec des enfants.

Accès Culture<sup>6</sup>, qui œuvre à rendre accessible le spectacle vivant, présentera à la médiathèque de l'AVH son programme 2009/2010. Ce sera l'occasion de proposer au public les documents de nos collections en rapport avec les œuvres adaptées.

## Une communication volontariste

Tous les outils destinés à la communication de la médiathèque (dépliants de présentation, guides du lecteur, annonces d'événements spécifiques...) sont disponibles en braille, en gros caractères, en audio et sous forme de texte numérique.

La médiathèque accepte toutes demandes de renseignements ou com-

mandes de documents pour l'envoi à distance sous toutes les formes imaginables. Les usagers qui le souhaitent peuvent ainsi, par exemple, correspondre en braille ou en très gros caractères. Un accueil téléphonique spécifique est ouvert 32 heures par semaine.

Pour faire la promotion de la nouvelle médiathèque, l'AVH a eu recours au service d'une société spécialisée dans la communication événementielle. Les résultats ont très largement dépassé nos espérances avec des articles dans des quotidiens nationaux mais aussi sur des chaînes de télévision nationales ou des stations de radio de référence.

Faire connaître les services disponibles reste un défi: gratuits et accessibles à distance, ils sont une réponse adaptée aux problèmes rencontrés par beaucoup de personnes déficientes visuelles mais restent méconnus d'une large part des 1500000 Français qui pourraient y prétendre.

## Un premier bilan après six mois de fonctionnement

Avec un peu plus de 2500 emprunteurs actifs et plus de 35000 documents prêtés sur les six premiers mois de 2009, nos activités traditionnelles sont en très nette augmentation.

De plus, l'accès libre remporte un franc succès: nous recevons en moyenne 250 usagers par semaine.

Nous sommes convaincus que cette évolution, en particulier l'augmentation des volumes de prêt, n'est que le début d'un mouvement de fond. Avec une structure réorganisée et prête à assumer une augmentation progressive de la charge de travail, il nous reste maintenant à faire la publicité des services que nous proposons.

Les changements législatifs en cours vont en outre faciliter notre activité: l'application des exceptions prévues par la loi Dadvsi va simplifier l'action de la médiathèque sur le plan technique mais représente aussi, et peut-être surtout, une reconnaissance du travail effectué par les structures comme la nôtre depuis plus d'un siècle et un encouragement à persévérer. ●

Juillet 2009

3. [www.foundation.ulverscroft.com/kudizafrench.pdf](http://www.foundation.ulverscroft.com/kudizafrench.pdf)

4. [www.cite-musique.fr](http://www.cite-musique.fr)

5. <http://bibli.braille.enfant.free.fr>

6. [www.accesculture.org](http://www.accesculture.org)